

DOSSIER DE PRÉSENTATION

TRANSFORMATION AU 1^{ER} JANVIER 2023 DE LA TRÉSORERIE DE COMMENTRY EN ANTENNE DU SERVICE DE GESTION COMPTABLE (SGC) DE MONTLUÇON

1. LA DESCRIPTION DU PROJET

1.1 PRÉSENTATION DU PROJET

La transformation au **1^{er} janvier 2023** de la trésorerie de Commentry en antenne du Service de Gestion Comptable (SGC) de Montluçon consiste à transférer :

- au SGC de Montluçon la gestion comptable des 14 communes de la trésorerie de Commentry (26 budgets principaux et budgets principaux rattachés et 25 budgets annexes) et d'un EPCI CC Commentry – Montmarault – Nérès les Bains (un budget principal et 7 budgets annexes) ;

Cette opération permet la création d'un Conseiller aux Décideurs Locaux sur le périmètre de la CC de Commentry – Montmarault – Nérès les Bains.

Ainsi, le site de Commentry devient une antenne du SGC de Montluçon.

1.2 LES EMPLOIS CONCERNÉS

Les emplois concernés par cette opération sont présentés ci-après.

Emplois implantés (TAGERFIP au 01/01/2022)				
	A+	B	C	Total
Trésorerie de Commentry	1	3		4
Total	1	3		4

Projection transfert Emplois au 1/01/2023				
	A+	B	C	Total
Transfert vers le SGC de Montluçon (antenne de Commentry)		- 3		- 3
Création CDL CC Commentry – Montmarault – Nérès les Bains	- 1			- 1
Total	- 1	- 3		- 4

Le volet emplois lié à la mise en œuvre du nouveau réseau de proximité en 2023 sera décliné lors d'un prochain CTL.

2. LA CONDUITE DU PROJET

2.1 LE PILOTAGE DU PROJET

Le pilotage du projet

Le pilotage opérationnel est assuré par le CODIR et des COPIL métiers qui seront organisés au cours du dernier 2022.

La programmation et le suivi des travaux est réalisé par la division ressources budgétaires et logistiques.

Le calendrier du projet

L'état d'avancement du projet	Présentation du projet aux responsables et / ou aux agents du service concerné	24/06/19 18/12/19 06/01/20
	Rencontres avec le Président de la CC Commentry – Montmarault – Nérès les Bains	28/06/19 07/09/21
	Rencontres avec le maire de Commentry	12/07/19 12/12/19 10/05/22
	Collèges départementaux des chefs de service	20/10/20 30/06/21 01/10/21 24/11/21 31/03/22 16/06/22 21/09/22 18/10/22
Les étapes à venir	Groupe de travail – COPIL métiers	À fixer au cours du dernier trimestre 2022
	Comité technique local	27/09/22
	Installation des agents	Janvier 2023
	Nouvelle rencontre avec le Président de la CC Commentry – Montmarault – Nérès les Bains et le maire de Commentry.	A prévoir sur le dernier trimestre 2022

2.2 LA COMMUNICATION AUTOUR DU PROJET

Après des	Visites sur site : 14/04/21 - 22/03/22
-----------	--

personnels concernés	Entretiens individuels par PPR/RH le 28/04/22
Auprès des instances du dialogue social	Présentation générale aux OS les 11/06/19 et 9/07/19, puis avec chaque organisation syndicale les 9/09/20, 10/09/20, 14/09/20 et 18/09/20. CTL du 18/11/2020.

2.3 LA PARTICIPATION DES AGENTS

A l'issue des 1^{ers} échanges avec les agents de la trésorerie de Commentry, les vœux émis sont les suivants (ces éléments sont donnés à titre informatif et ne présument pas de la décision définitive des agents) :

L'ensemble des agents souhaite être maintenu à l'antenne de Commentry.

2.4 LA MOBILISATION DE RESSOURCES SPÉCIFIQUES

Le médecin de prévention et l'ISST, acteurs de prévention, seront destinataires de la présente fiche pour leur complète information.

3. CONSÉQUENCES SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL

3.1 LE TRAVAIL RÉEL

→ Conséquences sur l'organisation du travail

Description des modifications dans l'exercice du travail réel¹

Ouverture au public

Service	Conditions actuelles	Conditions après réorganisation
Trésorerie de Commentry	Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi 8h30 à 11h30	Antenne de Commentry non ouverte au public

Durée et horaires de travail

Service	Conditions actuelles	Conditions après réorganisation
Trésorerie de Commentry	Poste à 5 jours Plage variable 7h30-9h30	Application des horaires de travail du SGC Montluçon :

¹ Description des évolutions du process de travail, de la nature des activités et des évolutions de compétence requises. Mention, le cas échéant, d'un changement dans la chaîne hiérarchique ou d'une nouvelle sectorisation.

	Plage fixe 9h30-11h30 Plage variable 11h30-14h00 Plage fixe 14h00-16h00 Plage variable 16h00-18h30	Poste à 5 jours Plage variable 7h30-9h30 Plage fixe 9h30-11h30 Plage variable 11h30-14h00 Plage fixe 14h00-16h00 Plage variable 16h00-19h00
--	---	--

→ **Conséquences sur l'environnement et le cadre de vie des agents**

Conditions de restauration

Service	Conditions actuelles	Conditions après réorganisation
Trésorerie de Commentry	Repas à la discrétion des agents	Repas à la discrétion des agents (antenne de Commentry)

Parking

Service	Conditions actuelles	Conditions après réorganisation
Trésorerie de Commentry	oui	Stationnement à proximité de l'antenne.

Modification du trajet domicile-travail

TABLEAU DES PRINCIPALES DISTANCES KILOMÉTRIQUES

Services	Trésorerie de Commentry	SGC Montluçon (siège)
Trésorerie de Commentry		13,5 km

Pour information : les agents souhaitent être maintenus à l'antenne de Commentry.

IMPACT SUR LES TRAJETS DOMICILE-TRAVAIL

Service	Distance kilométrique entre la résidence familiale et la nouvelle résidence administrative		
	Éloignement	Rapprochement	Sans changement significatif (< 1 km)
SGC Montluçon (siège)	X		
SGC Montluçon (antenne Commentry)			X

Tableau établi à titre indicatif la nouvelle résidence administrative étant la même : Commentry.

Pour information : en prenant l'hypothèse d'un déplacement des agents au SGC de Montluçon (siège).

SOLUTIONS DE MOBILITÉ

Parcours	Véhicule personnel	Transports en commun
Résidence administrative – Résidence familiale	X	

3.2 LES AMBIANCES PHYSIQUES DE TRAVAIL²

Les agents seront maintenus dans des locaux situés sur la commune de Commentry.

3.3 LE MOBILIER, LES OUTILS ET ÉQUIPEMENTS³

Le mobilier existant sera utilisé à l'aménagement des locaux où seront installés les agents de l'antenne.

4. L'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISÉ DES AGENTS

Agents concernés par la réorganisation (situation projetée à la date de la réorganisation)				
	A+	B	C	Total
Trésorerie de Commentry	1	3*		4
Total	1	3*		4

* 4 agents B sont actuellement affectés à la trésorerie de Commentry pour 3 emplois implantés au TAGERFIP. Un agent B part en retraite au 1^{er} mars 2023. Compte tenu de ses droits à congés et de son CET, un départ réel est envisagé au plus tard le 31 décembre 2022. Ainsi, 3 agents B seront effectivement concernés par la restructuration au 1^{er} janvier 2023.

4.1 LE DISPOSITIF DE FORMATION PROFESSIONNELLE

A définir en fonction des besoins des agents et de leur éventuel changement de mission.

4.2 L'ACCOMPAGNEMENT RH INDIVIDUALISÉ

Le souhait de mobilité des agents sera recueilli dans le cadre de cette opération de restructuration.

Les aspects de l'accompagnement financier ont été abordés lors des entretiens individuels RH ainsi que le dispositif des priorités dans le cadre des mouvements de mutation.

4.3 LA PRISE EN COMPTE DE SITUATION SOCIALE PARTICULIÈRE

Sans objet.

Dossier de présentation actualisé au 14/09/2022

- 2 Sont évoquées les conséquences éventuelles notables sur les ambiances physiques de travail (lumineuse, sonore et thermique).
- 3 Sont évoqués les nouveaux outils, périphériques informatiques, logiciels, mobilier, équipements spécifiques, etc...